



Gestionnaire technique du Patrimoine

Catégorie B

Employeur : CCAS de Rennes

Direction :

Direction Solidarité Santé (DSS)

Effectif : 1 350

Leur raison d'être : La direction Solidarité Santé (DSS) rassemble 6 directions dont 3 de la Ville de Rennes et 3 de son CCAS. Elle pilote et met en œuvre les politiques publiques et actions de la Ville de Rennes en matière de solidarités, d'insertion, de personnes âgées, de santé, de handicap, de logement social, de mise à l'abri et de petite enfance.

Le sens de ce poste :

Assurer la maintenance et l'amélioration du parc immobilier utilisé par le CCAS en contribuant à la mise en œuvre des travaux nécessaires.

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 37h30 (15 jours de RTT)

Lieu de travail : 5 rue du Griffon 35000 Rennes
(déplacements ponctuels sur les différents sites du CCAS)

Matériel(s) à disposition : ordinateur + téléphone mobile

Missions de suppléance :

Télétravail : possible

Autres :

N° du poste : TC_0064

Date de mise à jour de la fiche de poste : 22/01/2024

Service :

Services centraux / Mission investissements et gestion du patrimoine

L'équipe : Les services centraux assurent d'une manière transversale une fonction "ressources" sur l'ensemble des services de la DSS. La mission investissement et gestion du patrimoine assure le suivi des investissements et la gestion du patrimoine du CCAS (18 sites).

Effectif Service : 37

Éléments de statut:

Cadre d'emploi : Technicien territorial (cat. B)

Parcours : P2.

Éléments complémentaires de rémunération : sujétion métier en tension

Vos 3 principales missions :

1-Monter les opérations de travaux du patrimoine (20%)

Conduire le montage d'opérations concernant le patrimoine du CCAS en identifiant les besoins (analyse de la demande des utilisateurs et des rapports des prescripteurs, suivi des évolutions normatives et réglementaires, définition des objectifs à atteindre).

Mener les études préalables de faisabilité de l'identification de contraintes règlementaires et techniques à la proposition d'options techniques à mettre en œuvre et à l'organisation de la maîtrise d'œuvre.

Être capable d'établir la liste des études préalables nécessaires puis de consulter les entreprises susceptibles de les mener.

2-Suivre et coordonner les chantiers (40%)

Mettre en œuvre les travaux en participant à la mise au point de calendriers détaillés d'exécution, en coordonnant les services et les partenaires impliqués et en suivant le bon déroulement des travaux.

Réceptionner les travaux et suivre les levées de réserves s'il y a lieu.

3-Garantir le bon fonctionnement technique du patrimoine (40%)

Contrôler les règles de sécurité dans les équipements du CCAS en veillant au bon fonctionnement des installations y concourant, en assurant le suivi des conclusions des rapports des bureaux de contrôle et en participant aux visites de commissions de sécurité et d'accessibilité.

Assure la maintenance du patrimoine en veillant au bon fonctionnement des installations techniques, en traitant les pannes courantes ou en alertant la direction en cas de panne ou de travaux de maintenance curative à prévoir.

Collaborer à la préparation et au suivi de marchés de travaux, d'études techniques, de fournitures et de services, etc.

Alimenter le tableau de suivi de maintenance du patrimoine

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Sens de l'organisation et rigueur dans la gestion de dossiers
- Capacité d'anticipation et de réactivité
- Autonomie et force de proposition
- Diplomatie
- Capacités rédactionnelles et orales pour la présentation de dossiers
- Aptitudes à la négociation.

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Connaissances techniques générales en matière de construction de bâtiments et de maîtrise d'ouvrage (loi MOP)
- Connaissances techniques spécifiques en matière de construction de bâtiments : ERP, accessibilité, incendie, corps d'état technique, etc.
- Connaissances techniques générales : maintenance du bâti et de ses outils de gestion
- Maîtrise des outils informatiques Word, Excel, etc.

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Connaissances des règles générales de fonctionnement des collectivités territoriales
- Connaissance du Code des Marchés Publics

